

NOM :

PRÉNOM :

ORGANISME :

FONCTION :

ADRESSE MAIL :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

Bulletin à retourner au CAUE au plus tard le 30/10/2017

mail : contact@caue41.fr

fax : 02 54 51 56 51



FORMATION - Marchés publics

30 novembre 2017 à 09h00

Définir et maîtriser sa commande de construction ou d'aménagement dans le cadre d'un marché public



PUBLIC CONCERNÉ

Acheteurs publics : élus, responsables des services à l'urbanisme et à la gestion du patrimoine, technicien de commune, secrétaire de mairie.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation d'une journée a pour vocation :

- de faire comprendre les enjeux des études préalables pour garantir une opération de qualité,
- de donner les bases et les outils nécessaires pour monter des consultations en marchés publics, que ce soit pour les marchés de prestations intellectuelles (programmation, maîtrise d'oeuvre, contrôleur technique...) ou les marchés de travaux.

Les études préalables, initiées en amont du processus de conception architecturale, constituent une phase majeure pour définir les bases d'une opération de qualité. Elles se caractérisent par des études complexes touchant de nombreux domaines qui ne s'improvisent pas. Les études préalables aboutissent à un document « programme » qui formalise la commande à destination des concepteurs (architectes).

La réforme des Marchés publics (Ordonnance de 2015 et Décret de 2016), avec la vocation de constituer une « boîte à outils » laisse davantage la place à l'initiative des acheteurs publics que le code des Marchés publics aujourd'hui abrogé. Comment mettre en place les bons outils, garantir l'accès et l'égalité de la commande et garantir des mises en concurrence aboutissant au choix de prestataires de qualité ?

DATE ET LIEU DE FORMATION

Jeudi 30 Novembre 2017, à BLOIS (le lieu sera précisé ultérieurement), de 9h00 à 17h30.

LES FORMATEURS

Florent BERNARD architecte DPLG, programmiste SFA et Marie-Odile TEIXEIRA architecte DESA, programmiste SFA et Docteur en Sciences sociales exercent depuis plus de 20 ans dans l'architecture, la programmation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur des opérations de toute taille et de toute nature. Ils interviennent régulièrement pour des formations ponctuelles destinées aux professionnels autour de ces thématiques mais également auprès d'étudiants dans le cadre de formations liées à la construction.

DÉROULÉ ET CONTENU

► Définir, maîtriser et suivre sa commande (les études préalables)

Introduction : Rappel des étapes, délais et principaux acteurs d'une opération de construction (les études préalables, le programme, les études de conception architecturale, la réalisation de l'opération/le chantier).

- Définir une commande d'ouvrage qui réponde à une volonté politique / des besoins pressentis : préciser les besoins, hiérarchiser les objectifs, savoir, si nécessaire, reformaliser la demande initiale, maîtriser la concertation,
- Vérifier l'opportunité et la faisabilité de l'opération autour de problématiques multiples : sociales, urbanistiques, règlementaires, fonctionnelles, techniques, opérationnelles, économiques,
- Maîtriser cette commande tout au long du processus de réalisation du projet : les étapes clés (études préalables, faisabilité, APD, choix des entreprises...).

► Bien s'entourer : lancer des consultations et choisir les bons prestataires (les marchés publics)

- Définir les attentes de chaque étude/consultation : décrire la mission et des attendus, estimer le temps passé et le coût de cette mission, préciser les compétences requises (connaître les différents prestataires/métiers et solliciter les compétences adéquates à l'opération pour chaque phase),
- Connaître les différentes procédures des Marchés publics : les obligations en fonction des montants des missions ou des travaux ou selon les caractéristiques des opérations, les délais imposés pour chaque étapes,
- Choisir la procédure la plus adaptée à l'opération et en arrêter les contours dans le cadre des possibilités offertes par l'Ordonnance et le Décret,
- Définir des critères de choix appropriés à la mission et l'opération.

La formation sera illustrée de nombreux exemples issus de l'expérience des formateurs.

COÛT DE LA FORMATION

100€ pour les adhérents au CAUE (déjeuner compris).

150€ pour les non-adhérents au CAUE (déjeuner compris).

FORMATION organisée par le CAUE.

Pour plus de renseignements, contacter Aateca SABBAR, architecte-conseil au CAUE41, 02 54 51 56 50.

